

# COMMUNE DE MAREUIL SUR CHER

## NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE TOURISME

Le Conseil Municipal, par délibération du 22 mars 2021, a créé un budget Tourisme. Afin de répondre aux exigences des services de la Direction des Finances Publiques, ce budget est mis en place pour l'année 2024.

Le budget annexe Tourisme retrace l'ensemble des dépenses et des recettes, autorisées et prévues pour l'année 2024 qui concernent l'activité des meublés de tourisme dont disposent la commune, il est composé d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### DEPENSES

##### Chapitre 011 : Charges à caractère général

Il s'agit des crédits alloués aux charges des bâtiments (eau, électricité, assurance, taxe foncière, ...) et à l'entretien de ces bâtiments (fournitures de petits équipements). Ils sont estimés à 64 000€

##### Chapitre 012 : Charges de personnel et frais assimilés

L'entretien des meublés et la gestion des réservations nécessitent l'emploi d'agents permanents et saisonniers occupés exclusivement à ces activités. Cela occasionne un refacturation de charges de personnel par le budget principal. Ce montant est estimé à 90 000€

##### Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Il permettra le remboursement des clients du gîte, qui annuleront pour des raisons impérieuses leur séjour. Ce montant est estimé à 1 000€

##### Chapitre 66 : Charges financières

Le budget principal avait contracté des emprunts pour la restauration de l'ancienne grange et du château. Ces emprunts vont être transférés au budget tourisme. A ce chapitre il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts estimés à 2 000€.

##### Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Il s'agit de la part de la subvention du budget principal qui n'a pas été utilisée à la section de fonctionnement et qui va constituer une recette à la section d'investissement pour un montant de 26 278€.

##### Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transferts entre sections.

C'est dans ce chapitre que sont comptabilisés les amortissements annuels pour un montant de 20 000€.

011 – Charges à caractère générale	64 000 €
012 – Charges de personnel	90 000 €
65 – Autres charges de gestion courante	1 000 €
66 – Charges financières	2 000 €
023 – Virement à la section d'investissement	26 278 €
042 – Opérations ordre de transfert	20 000 €
	203 278 €

## RECETTES

### Chapitre 731 : Fiscalité locale

Ce chapitre prévoit le montant de la taxe de séjour collecté.

### Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre comprend la dotation du budget PRINCIPAL au budget annexe TOURISME pour un montant de 43 278€

### Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre prévoit les loyers de la boulangerie et du bar restaurant pour 2024 pour 155 000€

731 – Fiscalité locale	5 000€
74 – Dotation et participations	43 278€
75 – Autres produits de gestion courante	155 000€
	203 278€

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DEPENSES

La section d'investissement s'équilibre à 46 278 €.

Les principales opérations inscrites au budget primitif 2024 sont :

- Les Bâtiments pour 10 000€
- Le Matériel Technique pour 5 000€
- L'Equipement des meublés pour 5 000€

Auxquelles il convient d'ajouter les opérations d'ordre réparties comme suit :

- Le remboursement du capital des emprunts pour 26 278€

### RECETTES

L'ensemble de ces dépenses sera financé par :

- ✓ l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 26 278€
- ✓ l'opération ordre de transfert pour 20 000€